

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, LAGET Steven
Absents excusés	Benjamin ARRIVE avec pouvoir à Wilfried DAHERON, Emeline BERNARD avec pouvoir à Angéline BARRETEAU
Secrétaire de séance	Anthony CARTEAU
Date de convocation	6 avril 2022
Compte rendu du	14 mars 2022 approuvé à l'unanimité

Finances – Administration Générale – Personnel

21-2022 - Demande d'autorisation environnementale – Société des Etablissements FEVRE : Les Etablissements FEVRE, implantés à Chavagnes-en-Paillers, sont spécialisés dans les métiers de la charpente, escaliers couverture et bardage de bâtiments mais également en menuiserie et serrurerie. Les opérations effectuées sur le site sont principalement des opérations de travail du bois et du métal (découpe, sciage, ...). Le site réalise également le traitement du bois traité classe 2 au moyen d'un bac de 6 000 Litres.

Auparavant soumis à déclaration pour son activité de traitement de bois au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le site a augmenté le volume de traitement, relevant ainsi aujourd'hui du régime de l'autorisation.

L'objet de la demande d'autorisation environnementale fait donc suite à une demande de régularisation de la situation administrative de l'établissement au regard de la réglementation des ICPE. Pour ce faire, l'entreprise a réalisé une étude d'incidence environnementale (pollution de l'eau, de l'air, bruit et déchets) et une étude des dangers (risques en lien avec l'activité et conséquences pour le voisinage).

L'étude des enjeux environnementaux fait état principalement d'impacts non significatifs. Un niveau d'impact modéré est retenu pour :

- les eaux usées domestiques essentiellement porteuses de pollution organique et de graisse et qui sont traitées par la station d'épuration communale dont les rejets sont considérés conformes.
- les eaux pluviales, en cas d'épandage accidentel. La pose d'un piézomètre permettra de définir si ce ruissellement aurait un impact sur la nappe souterraine.

Par ailleurs, les principaux dangers du site sont liés à l'utilisation de produits de traitement pour la préservation du bois et au pouvoir combustible avéré de la matière première. Le danger principal identifié est le risque d'incendie et de propagation qui selon la modélisation effectuée semblerait être maîtrisé et acceptable sur le plan de la réglementation ICPE.

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet au titre de la demande d'autorisation environnementale formulée par la société des Etablissements FEVRE,

Communauté de Communes (organisation des ateliers pour le projet de territoire) :

Services à la population	Mardi 3 mai à 18H30	A.BARRETEAU & N.FONTENY
Environnement	Mardi 3 mai à 18H30	R.COLONNIER & N.JOSSET
Economie	Jeudi 5 mai à 18H30	A.CARTEAU & N.ALLIN
Aménagement/Habitat	Jeudi 5 mai à 18H30	F.GUERY et S.METAYER
Gouvernance	Mardi 10 mai à 18H30	Membres du COFIL

Jury d'assises 2023 : Après tirage au sort sur la liste électorale, S.BOUGARD, F.BOUSSEAU et K.GILBERT composeront la liste préparatoire des jurés pour 2023

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Comité de Gestion restaurant scolaire : Restitution par Cathy SOULARD
Diagnostic CTG-ABS : Présentation par Cathy SOULARD
Commission : Mardi 17 mai 2022 à 19 heures

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la séance du 14 mars 2022.

22-2022 – Lotissement « la vallée verte » (Avenant 1 - convention SYDEV – tranche 2) : Le Conseil approuve l'avenant à intervenir avec le SYDEV pour la tranche 2, une partie du coût des travaux ayant été chiffrée sur la tranche 1 alors qu'elle impactait la tranche 2 (les 2 CGV, le raccordement des branchements au tableau et les chambres de télécom) entraînant ainsi un avenant de + 1519 € sur la tranche 2.

Sur la tranche 1, le montant réel des travaux amène une moins-value globale de 7 887 €, comprenant les éléments ci-dessus portés sur la tranche 2.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Retour sur la chasse aux œufs du 9 avril 2022

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Salle de sports : Rénovation de l'éclairage en cours

Franc succès pour le spectacle de Chapuze & le bar à huitres de ce WE (Comité des fêtes)

A venir un gros WE de pâques pour le Foot (3 matchs) et pour le palet (qualification pour les finales le 23 avril)

Commission : Jeudi 14 avril 2022 à 20 heures

Voirie et chemins ruraux

23-2022 – SYDEV (Convention Rond-point rue de la Croix Charette) : Le Conseil approuve la convention à intervenir avec le SYDEV pour la rénovation de 2 lanternes et approuve la participation d'un montant de 2 023 €.

24-2022 – Géoréférencement du réseau d'eaux pluviales (Avenant au marché d'IRH) : Le marché de géoréférencement et de numérisation des plans des réseaux d'eaux pluviales a été conclu avec la société IRH Ingénieur Conseil. Ce marché a été notifié le 30 octobre 2019, pour un montant de 8 299 € HT.

Lors de l'établissement de ce marché, la commune ne disposait pas d'information précise et exhaustive sur la longueur des réseaux d'eaux pluviales. Le marché a donc été établi sur un estimatif à partir des données disponibles.

Au vu des relevés effectués jusqu'à présent, le linéaire de réseaux et le nombre d'ouvrages associés (nombre de regards, de branchement, de bassins de rétention, d'avaloirs et exutoires) se sont avérés plus élevés que les prévisions initiales du marché.

Il convient donc de prendre en compte les relevés réels réalisés par la société IRH. De ce fait, les mesures complémentaires induisent à un avenant en plus-value de 1 337,90 € HT, soit 16,1%.

Les levés topo devant être réalisés en période de nappe haute et initialement prévus entre février et avril 2020, n'ont pu être réalisés lors de la période du confinement (COVID). Un report de délai a donc été nécessaire portant le délai global de l'étude à 28 mois.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil municipal approuve les différents termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec la société IRH Ingénieur Conseil (délai global porté à 28 mois et plus-value de 1 337,90 € HT).

CR de commission du 21 mars : Restitution par Wilfried DAHERON

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Conseil d'exploitation du tourisme	Restitution par A.CARTEAU & J.DALLET - Soirée contée le 19 juillet 2022 – Vallée verte
Commission « Habitat »	Restitution par F.GUERY - Enquête publique pour la modification du PLUIH en cours depuis le 11 avril 2022
Commission « Economique »	Restitution par J.DALLET et A.CARTEAU

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

CONSEIL MUNICIPAL – lundi à 20 heures						
9 mai à 19H30	Mardi 7 juin	4 juillet	12 septembre	10 octobre	7 novembre	12 décembre
ELECTION PRESIDENTIELLE			Dimanche 24 avril 2022 (2 ^{ème} tour)			
ELECTION LEGISLATIVE			Dimanche 12 juin 2022 (1 ^{er} tour)			
			Dimanche 19 juin 2022 (2 ^{ème} tour)			

Levée de la séance : 22H30 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 12 avril 2022

Le Maire : J.DALLET 	Le Secrétaire de Séance : Anthony CARTEAU
--	---